DECISION DU BUREAU N° B19.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2023-62-5.4 du 22 mai 2023 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Vu la décision N° B32.23 du 5 juin 2023 attribuant à la société PERRIER TP le marché n°2023.19.01 pour les travaux de requalification de la zone d'activité du Chapotin Nord, des rues Tony Garnier et Frères Lumières sur la commune de Chaponnay, lot n°1 : A VRD et espaces verts, pour un montant de 1 231 663.34 € HT soit 1 477 996.01 € TTC ;

Considérant que la nature des travaux à opérer pour le bon déroulement de l'exécution du chantier nécessite de modifier le marché de base et d'intégrer des prix nouveaux relatives aux prestations suivantes :

PN 1	Chanfrains en BBSG3 0/10 - ép. 5cm y compris décapage et évacuation avant la couche de roulement
PN 2	Variante prix 214 : Fourniture et mise en œuvre revêtement COLCLAIR
PN 3	PV prix 7.2 : Colclair Chamois
PN 4	PV prix 211 : Pavés drainants
PN 5	Caniveau CC1
PN 6	Galet de finition
PN 7	Reprise trottoir Moussauto en colclair
PN 8	Reprise des bordures de l'entrée Roger de Lyon y compris mise en place de taule de franchissement et chanfrein en enrobé à froid
PN 9	Aménagement local colis Fenwick
PN 10	Peinture sur bordure
PN 11	Réparation de Clôtures abimées comprenant la dépose/repose de 23 poteaux et 20 panneaux
PN 12	Dépose de 35ml de clôture souple et pose de clôture rigide treillis soudés en panneaux - Hauteur 1.73 m Coloris standards : Vert 6005
PN 13	Remplacement de tampon 50*50 existant en classe de résistance 400 kn
PN 14	Remplacement de cadre + tampon TELECOM 140 * 70 soit L2C
PN 15	Fourniture et mise en place d'une réhausse sous cadre
PN 16	Fourniture et mise en place d'un cône béton DN 800 HT 30 cm
PN 17	Enrochements
PN 18	Reprise bordure abimée

Considérant que les ajustements suivants sont à intégrer au regard de l'avancement du chantier :

Plus-values :

- Modifications revêtement (COLCLAIR Chamois+ pavés bétons) : +9 392,01 €
- Demandes riverains (muret Mouss Auto, Fenwick local et évènement, modification PM Arcus, marquage bordures hautes) : +16 460,00 €
- Dégradations clôture + bordures + enrochements (Aléas) : +12 780,00 €
- Aléas réseaux hors EP, clôtures et bordure (remplacement des cadres et tampon, reprise de clôtures) :
  +7 325,00 €
- Réseaux aléas EP (raccordement au réseau existant modifier en phase EXE, ajustement pour réseau télécom neuf) : +24 650,00 €
- Modification diverses et ajustement du projet : + 5 137,50€

Moins-values :

- Mise au point EXE sur revêtements (giratoires) : -6 646,20 €
- Modification du phasage par Perrier (réduction du nombre de nuits) : -6 700,00 €

Considérant que cet avenant présente une incidence financière sur le montant total du marché à hauteur de 62 398.31 € HT soit +5.07 % du montant total du marché initial.

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au contrat n° 2023.19.01 conclu avec la société PERRIER TP-VRD-SAS, située 13 route de Lyon – CS 70071 – 69802 SAINT-PRIEST ;

- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à 1 294 061.65 € HT soit 1 552 873.98 € TTC ;

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPO au chapitre 23.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 02/06/2025,

Pierre BALLESIO
Président

Nicolas VARIGNY
1er Vice-président

Michel BOULUD
2ème Vice-président

Mireille BONNEFOY
3ème Vice-présidente

Timotéo ABELLAN
4ème Vice-président

Mattia SCOTTI
5ème Vice-président

Jean Philippe CHONE
6ème Vice-président

Mise en ligne le 03 JUIN 2025
Certifiée exécutoire le 03 JUIN 2025